



« VIDE GRENIERS FETE DU MELON A JOUELS »

REGLEMENT

Jouels 12800 Sauveterre de Rouergue

cdfjouels@gmail.com 06.46.83.79.06



Le vide grenier organisé par le Comité des fêtes aura lieu à Jouels le dimanche 7 septembre 2025 de 8h30 à 17h. il est ouvert aux particuliers et aux professionnels.

Il se tiendra autour du communal de Jouels.

DROIT DE PARTICIPATION

Le droit de participation est fixé par le Comité des fêtes et peut-être révisé annuellement.

En 2025 il est fixé à 2€ l'emplacement (3m x 2m).

Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Jouels. L'emplacement est gratuit pour les associations déclarées dans la commune. Un chèque de caution (à l'ordre du Comité des fêtes) de 15 € pour les particuliers et 20 € pour les professionnels est demandé à l'inscription. Il sera rendu en fin de vide-greniers.

INSTALLATION ET STATIONNEMENT

Les emplacements sont attribués par les organisateurs à partir de 7h00. Tout exposant qui s'installerait avant l'heure sans autorisation préalable s'expose à une expulsion. Les véhicules doivent être en place avant 8h15. Les exposants ne devront pas libérer leur emplacement avant 17h pour la journée 13h pour la matinée. en cas de raison impérative (handicap, type de matériel), une dérogation pourra être accordée par les organisateurs. Les emplacements non occupés à 8h00 sont considérés comme libre.

ANNULATION

Les exposants absents le jour du vide grenier perdent les droits d'inscriptions et la caution. Les droits d'emplacement restent acquis au Comité des fêtes de Jouels en cas d'annulation par l'exposant, seule la caution sera rendue si l'annulation est faite au plus tard 48h avant le vide greniers. Seuls les organisateurs sont en mesure d'annuler la manifestation notamment en cas de fortes intempéries, le droit de participation et la caution seront alors restitués aux exposants.

ASSURANCE ET RESPONSABILITES

Les exposants sont responsables de leur étalage et doivent avoir leur propre assurance, couvrant les risques de détérioration, de perte, de vol ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne. Le Comité décline toute responsabilité.

Les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter rigoureusement le métrage attribué. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou neufs. L'exposant est tenu de laisser à la fin de l'exposition son emplacement propre et vide.



« VIDE GRENIERS FETE DU MELON »

7 SEPTEMBRE 2025 communal de Jouels 12800 Sauveterre de Rouergue

FICHE D'INSCRIPTION PROFESSIONNELS

NOM : Prénom :

Né(e) le à

Raison sociale

N° SIRET / Carte 3 volets

Délivrée le par

Adresse

Téléphone portable fixe

Mail : @

Type de stand

Nombre de mètres linéaires souhaités

Dérogation sollicitée pour le stationnement du véhicule (cf règlement) : OUI NON

Si oui : type de véhicule Raison :

Déclare sur l'honneur :

- Être commerçant(e) enregistré(e) au registre des commerces, artisanats ou être autoentrepreneur déclaré.
- ne vendre que des objets déclarés et non illégaux ou de provenances douteuses
- avoir lu et accepté le règlement du « VIDE GRENIERS DU COMITE DES FETES »

DATE :

Signature

Merci de renvoyer votre inscription avant le 1 septembre 2025 à MOUYSET Cécile 8 CHEMIN DE L ORATOIRE 12800 Sauveterre de Rouergue

Avec le règlement à l'ordre du Comité des fêtes, le chèque de caution de 20 € et la photocopie de votre carte « 3 volets ».

Pour information : cdfjouels@gmail.com



« VIDE GRENIERS FETE A JOUELS »

7 SEPTEMBRE 2025 communal de Jouels 12800 Sauveterre de Rouergue

FICHE D'INSCRIPTION Particuliers

NOM : Prénom :

Né(e) le à

Pièce d'identité

Délivrée le par

Adresse

Téléphone portable fixe

Mail : @

Type de produits (*vêtements sur portants ou sur table etc..*)

Nombre de mètres d'emplacements : (3mx2)

Dérogation sollicitée pour le stationnement du véhicule (cf règlement) : OUI NON

Si oui : type de véhicule Raison :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets déclarés et non illégaux ou de provenances douteuses
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Avoir lu et accepté le règlement du « VIDE GRENIERS DU COMITE DES FETES »

DATE :

Signature

Merci de renvoyer votre inscription avant le 1 septembre 2025 à MOUYSET Cécile 8 CHEMIN DE L ORATOIRE 12800 Sauveterre de Rouergue

Avec le règlement à l'ordre du Comité des fêtes, le chèque de caution de 15 € et la photocopie de votre carte d'identité.

Pour information : cdfjouels@gmail.com